

Choisir de soutenir l'enseignement, la recherche et la création

Faire un don important afin de soutenir l'éducation est un geste philanthropique à la portée de tous. À La Fondation de l'Université Laval, le donateur peut choisir l'affectation de son don à un fonds particulier. Plus de 600 projets s'offrent à vous, mais vous pouvez aussi :



Fonds capitalisés :
144,9 M\$
au 30 avril 2013

Les fonds capitalisés sont constitués de la partie des fonds de la Fondation et de l'Université, qui est assujettie à une contrainte de capitalisation, essentiellement par stipulation du donateur.

Le pouvoir de dépenser annuel est actuellement de 3,5 % du montant au capital.

Des frais d'administration variant de 0,85 % à 1 % sont applicables.

Créer un fonds de bourses permanent *Un impact prolongé!*

Si vous décidez de créer votre propre fonds, vous souhaiterez sûrement capitaliser votre don afin d'assurer la pérennité de votre appui.

Pour la création d'un fonds de bourses permanent, les montants minimums sont les suivants :

- Individus : 30 000 \$
- Organisations : 100 000 \$

La création d'un nouveau fonds fera l'objet d'un protocole de don entre le donateur, l'Université Laval et La Fondation de l'Université Laval afin d'harmoniser les objectifs du donateur avec ceux de l'Université. Le protocole permettra de définir le nom que portera officiellement le fonds et l'objectif de celui-ci.

Des modalités de gestion seront adoptées par l'Université. Lesquelles prévoient les règles d'accumulation et d'utilisation des fonds, dans le respect du protocole convenu.

Offrir des bourses annuelles *Un impact dès maintenant!*

Le don annuel permet d'offrir une bourse qui peut être désignée du nom du donateur. Un donateur peut s'engager sur plusieurs années à verser le montant annuel de la bourse dans l'un des fonds existants de La Fondation de l'Université Laval. De plus, il n'y a aucuns frais d'administration pour les dons non capitalisés.